Paris, le vendredi 19 mai 2017

Philippe BOCK et Morvan BUREL
co-secrétaires généraux de Solidaires Douanes
93 bis rue de Montreuil
75011 PARIS

à

Monsieur Rodolphe GINTZ
Directeur général des douanes
9/11 rue des deux communes
93558 MONTREUIL

Objet : Gestion de la TICFE au bureau de Lyon Énergies

Monsieur le directeur général,

La direction générale a fait le choix de centraliser ses missions OPCO et AG, dans la quasi totalité des secteurs d'activité de cette branche de la DGDDI (fiscalité, tabacs, dédouanement, comptabilité, RH). Ces créations de services spécialisés au niveau national, interrégional et régional n'ont été motivées que pour faire face aux suppressions massives d'emplois, sans jamais donner lieu à étude d'impact et évaluation sérieuse des besoins réels en emplois (puisque de toutes façons moins nombreux d'année en année).

En matière de fiscalité énergétique, mission qui génère, et de loin, les plus grosses recettes douanières, cette centralisation est désormais acquise dans la quasi-totalité des circonscriptions, au niveau régional ou interrégional selon les directions.

Dans l'interrégion de Lyon, depuis le CTSD Rhône-Alpes-Auvergne du 26 novembre 2014, la centralisation de cette mission est interrégionale, les représentants de Solidaires Douanes ont à de maintes reprises et dans de nombreuses instances interpellé les membres de la hiérarchie locale sur les problèmes récurrents de manque d'effectifs (l'effectif de référence, sous-évalué dès le départ, n'a jamais été atteint), sans que l'administration n'apporte aucune réponse concrète.
Ce sous-effectif chronique, déjà difficilement tenable, est devenu particulièrement tendu avec la mise en place depuis le 1er janvier 2016 de la nouvelle réglementation sur les remboursements de TICFE.

La fiscalité sur l'électricité était jusque-là « marginale », puisque son produit n'était que d'environ 60 millions d'euros annuels (seul 0,7 ETPT y était dédié à Lyon). Or, avec la création de la TICFE en 2016, le produit annuel attendu est passé à 6 milliards d'euros, soit une multiplication par 100 ! Malgré cette charge de travail afférente démultipliée, aucun effectif supplémentaire n'a été affecté au bureau de Lyon Énergies.

Or, l'interrégion de Lyon, constitue l'un des plus gros bassins industriels français avec 29 100 entreprises pouvant entrer dans le champ de cette nouvelle réglementation.

De plus, la réglementation est longtemps demeurée non stabilisée, engendrant une reprise de dossiers déjà traités : situation délicate pour le service vis-à-vis des opérateurs. Les régularisations sont donc nombreuses à effectuer et particulièrement dévoreuses de temps.

À ce jour, le bureau de Lyon comptabilise près de 900 dossiers en attente, ce sont 6 700 attestations de paiement au total qui ont été reçues par le bureau.

En évaluant à 8 heures le traitement qui doit être réservé à chaque dossier, les douaniers du bureau de Lyon Énergies évaluent à environ 7 le nombre d'ETPT qui devraient être affectés à la seule TICFE. Très au-dessus donc des 0,7 qui n'ont jamais fait l'objet d'une revalorisation.

Dans les faits, ce sont 8 agents affectés initialement à d'autres missions qui s'occupent de cette mission sur une partie de leur temps de travail.

Sans l'affectation d'effectifs supplémentaires, le bureau de Lyon doit donc renoncer à l'exercice de certaines de ses missions. Il n'est en tout cas aucunement dans la capacité d'exercer les contrôles que lui prescrivent la direction générale. C'est donc l'ensemble des missions fiscales liées à cet impôt qui se trouvent aujourd'hui fortement menacées.

Au moment de la création de la TICFE qui a augmenté significativement le total des droits et taxes perçues par la douane, la communication officielle s'est félicitée de ce que la DGDDI se voit confier cette nouvelle mission.

Si Solidaires Douanes partage la satisfaction que soient ainsi consolidée la légitimité et l'expertise de la filière fiscale de la Douane, nous ne pouvons que déplorer qu'une fois encore, les effectifs nécessaires ne soient pas mis à disposition.

Pour que la Douane puisse remplir avec efficacité la gestion de la TICFE, nous vous demandons donc d'affecter 6 collègues supplémentaires au bureau de Lyon Énergies. Il en va de la crédibilité de la DGDDI et de la santé des douaniers de ce bureau, qui ne pourront pas continuer à faire face à cette masse de travail sans conséquences graves. Enfin, si les éléments précis que nous vous transmettons sont relatifs au bureau de Lyon Énergies, la discordance entre la charge de travail des pôles énergie, devenue très sensible depuis le déploiement de la TICFE, et les emplois qui y sont affectés, concernent l'ensemble des pôles du territoire national.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons rapide de votre part, au vu de l'urgence de la situation, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de notre considération distinguée.

Les co-secrétaires généraux

Philippe BOCK

Morvan BUREL